REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/531 DU 12/4/85

DECRET N° /MTERFPIS/DGTFP/DFP.
portant intégration et nomination de Mademoiselle OKOUA Béatrice Perpétue dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°67-304/MT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64-165 du 22.5.1964 ;
Vu le décret n°62/130/LF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n°67/50 du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n°74/470/du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 7.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DGB

DCF

D E C R E T E :

.../...

Article 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°67/304 du 30.9.1967 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Mademoiselle OKOUA Béatrice Perpétue, née le 11 Février 1960 à Kellé, titulaire du Diplôme de l'Institut Pédagogique d'Etat A.I. Herzen de Léningrad (URSS), Spécialité : Pédagogie et Psychologie d'Age Préscolaire est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

Article 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 84-85 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 12 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur,

Daniel ABIBI.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFI/DFP..... 3
DFP-BST 1
DGB 2
DCF..... 1
M.E.S.S. 2
Dossier 3
Intéressée 1
SGG/BC..... 2